

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 13 octobre 2015 à 19 h, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires formant quorum.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Mmes Danielle Boissonneault et Manon Fleury, commissaires-parents.

Mmes Johanne Beaulieu et Karine Lefrançois ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-151013-2824

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 26 août 2015.

Adopté

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-151013-2825

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-151013-2826

La présidente, Mme Paule Fortier, demande d'inscrire le sujet « Adjudication d'un contrat de service de cantine - école secondaire d'Oka – Adoption » au point 10. de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants :

4. Nomination de gestionnaire – Adoption; (*huis clos*)
5. Adjudication de contrat de service de déneigement des écoles pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 – Adoption;
6. Nomination d'une firme professionnelle en ingénierie (structure et civil) pour le projet d'agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas – Adoption;
7. Nomination d'une firme d'ingénierie (structure et civil) pour le projet de réhabilitation environnementale du terrain à la Polyvalente Sainte-Thérèse – Adoption;
8. Bail pour le programme d'enseignement professionnel « DEP 5319 – Charpenterie-Menuiserie » – Adoption;
9. Protocole d'entente relatif à la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Eustache – Adoption;
10. Adjudication d'un contrat de service de cantine - école secondaire d'Oka – Adoption;
12. Varia;

Adopté

HUIS CLOS
NOMINATION DE GESTIONNAIRE
Résolution n° CE-151013-2827

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 5.

Mme Manon Fleury occupe son siège à 19 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE
Résolution n° CE-151013-2828

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 10.

ENGAGEMENT ET NOMINATION À TITRE DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE SECONDAIRE
Résolution n° CE-151013-2829

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l’affichage pour pourvoir aux postes de direction adjointe de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D’ENGAGER et DE NOMMER monsieur Éric Valiquette à une fonction de direction adjointe d’école secondaire et de le soumettre à une période de probation maximale de deux ans.

Adopté

ADJUDICATION D’UN CONTRAT DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES POUR LES HIVERS 2015-2016, 2016-2017 ET 2017-2018
Résolution n° CE-151013-2830

ATTENDU l’appel d’offres public # 190AO1512 concernant les contrats de service de déneigement pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires;

ATTENDU le résultat de l’appel d’offres public # 190AO1512 de juin 2015 et l’appel d’offres complémentaire sur invitation de septembre 2015;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Denis Chabot

D’ADJUGER le contrat de service de déneigement des écoles suivantes pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, avec possibilité de reconduction pour deux années supplémentaires, au plus bas soumissionnaire conforme suivant :

Les produits jardiniers Mirabert inc.		
	Total 3 ans <i>(excluant les taxes)</i>	Total 5 ans (incluant une possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires) <i>(excluant les taxes)</i>
de l’Aquarelle	22 804,65 \$	38 232,15 \$
des Semailles	26 385,94 \$	44 164,10 \$
secondaire Lucille-Teasdale	62 998,01 \$	106 983,57 \$
Montant total <i>(excluant les taxes)</i> :	112 188,60 \$	189 379,82 \$

D’AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D’AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document initiant le processus.

Adopté

NOMINATION D’UNE FIRME PROFESSIONNELLE EN INGÉNIERIE (STRUCTURE ET CIVIL) POUR LE PROJET D’AGRANDISSEMENT DE L’ÉCOLE MARIE-SOLEIL-TOUGAS
Résolution n° CE-151013-2831

ATTENDU l’autorisation du ministère de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 25 juin 2015, de réaliser le projet d’agrandissement de l’école Marie-Soleil-Tougas;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (structure et civil) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que le coût estimé des honoraires pour les services de la firme professionnelle en ingénierie (structure et civil) sera inférieur à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR la firme professionnelle en ingénierie (structure et civil) Beaudoin Hurens inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement de l'école Marie-Soleil-Tougas;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME D'INGÉNIERIE (STRUCTURE ET CIVIL) POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU TERRAIN À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE

Résolution n° CE-151013-2832

ATTENDU la demande du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du 8 janvier 2009 de compléter un inventaire des terrains contaminés dans le cadre du dossier relatif au passif environnemental;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réhabilitation environnementale du terrain à la Polyvalente Sainte-Thérèse;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (structure et civil) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de la firme professionnelle en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE RETENIR la firme professionnelle en ingénierie (structure et civil) Stantec inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du terrain à la Polyvalente Sainte-Thérèse, le tout sous réserve de l'approbation des projets par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du dossier relatif au passif environnemental;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

**BAIL POUR LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
« DEP 5319 – CHARPENTERIE-MENUISERIE »**

Résolution n° CE-151013-2833

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) s'est vue octroyer le programme d'enseignement professionnel « DEP 5319 – Charpenterie-Menuiserie »;

ATTENDU la construction éventuelle du nouveau centre de formation professionnelle à la suite de l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

ATTENDU l'ouverture du nouveau centre de formation professionnelle prévue en septembre 2017;

ATTENDU la résolution n° CC-150428-4266 demandant au MEESR l'autorisation d'accroître l'emprunt à la charge de la CSSMI pour le projet de centre commun de formation professionnelle afin d'y intégrer le programme « Charpenterie-Menuiserie »;

ATTENDU la résolution n° CE-150623-2808 mandatant le directeur général de la CSSMI à négocier un bail afin de permettre l'ouverture de groupes dès septembre 2015 et le fait que les négociations qui étaient en cours ont avorté;

ATTENDU les besoins d'espace pour offrir ce programme à la CSSMI;

ATTENDU les négociations en cours;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour autoriser la signature de baux d'un an et plus, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la CSSMI;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE MANDATER le directeur général de la CSSMI à conclure un bail afin de permettre l'ouverture de groupes le plus rapidement possible, idéalement dès novembre 2015;

D'AUTORISER la conclusion d'un bail sur présentation du dossier à la présidente du comité exécutif.

Adopté

Mme Danielle Laramée occupe son siège à 19 h 25.

**PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UNE
NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-EUSTACHE**

Résolution n° CE-151013-2834

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à construire une nouvelle école primaire à Saint-Eustache;

ATTENDU l'intérêt de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et de la Ville de Saint-Eustache à collaborer à la réalisation de ce projet;

ATTENDU l'emplacement retenu pour la construction de la nouvelle école primaire, à savoir le terrain de l'école secondaire des Patriotes située au 99, rue Grignon, Saint-Eustache;

ATTENDU le résultat des négociations ayant eu lieu entre la Commission scolaire et la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'APPROUVER le protocole d'entente avec la Ville de Saint-Eustache relatif à la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Eustache;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 261.

Adopté

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICE DE CANTINE – ÉCOLE SECONDAIRE D'OKA

Résolution n° CE-151013-2835

ATTENDU la requête du concessionnaire Aramark Québec inc. de mettre fin au contrat de service de cantine à l'école secondaire d'Oka en juin 2015;

ATTENDU l'annulation du contrat de cantine avec le concessionnaire Aramark Québec inc. à l'école secondaire d'Oka (rés. n° CE-150826-2819);

ATTENDU la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10);

ATTENDU les démarches menées afin de trouver un concessionnaire potentiel;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'école secondaire d'Oka;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADJUGER un contrat de service de cantine (mets cuisinés sur place) au concessionnaire « Robert Laurin » afin de desservir l'école secondaire d'Oka jusqu'au 30 juin 2017;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-151013-2836

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 50.

Josée Bastien, vice-présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général